

SERVICE PRESTATAIRE – Tarifs TTC au 1er janvier 2018

Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides financières dont vous pouvez être bénéficiaire

Ces tarifs sont définis pour une année et sont revus tous les ans sur décision du Conseil d'Administration et par arrêté du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

COTISATION ANNUELLE : 25.00 € ⁽¹⁾
FRAIS DE DOSSIER : 5.00 € à l'ouverture du dossier

ACTIVITE		TARIF HORAIRE	TARIF INTERVENTION COURTE (2)
Aide à domicile plein tarif	SEMAINE	22.37 €	15.66 €
	DIMANCHE ET JOUR FERIE	32.44 €	22.71 €
Tarif Conseil Départemental (3) pour les personnes ayant l'APA ou la PCH	SEMAINE	21.95 €	15.36 €
	DIMANCHE ET JOUR FERIE	31.83 €	22.28 €
Tarif CNAV et Ligue contre le cancer		20.50 €	

Prestation hors domicile (Courses...)
0.37€/ Km

- (1) Non demandée pour les bénéficiaires de prestations ponctuelles (CESU supérieurs de 3 mois, heures de mutuelle, prestations dont le contrat signé dure moins de 1 mois). Si les interventions devaient se poursuivre au delà de la durée ponctuelle annoncée la cotisation vous sera demandée.
- (2) L'intervention courte est d'une durée de 30 minutes maximum et est limitée à Limoges et la proche couronne (kilométrage limité autour de Limoges, les conditions sont à définir avec la structure)
- (3) Ces tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental de la Haute Vienne au 1er janvier 2018.

Toute prestation annulée moins de 48 heures à l'avance sera facturée sauf en cas d'hospitalisation ou rendez-vous médical urgent sur justificatif

Moyens de paiement acceptés : Prélèvement automatique, Chèque, Virement bancaire, Cesu préfinancé (chèque ou dématérialisé :RCESU en ligne), Espèces (pas de déduction fiscale).

Des frais de rejet de prélèvement seront facturés 9.00 € TTC